

PREMIER MINISTRE

Secrétariat général de la défense nationale

Direction centrale de la sécurité des systèmes d'information

Rapport de certification DCSSI-PP 2008/06 du profil de protection « Module de vérification de signature électronique » (réf PP-MVSE-CCv3.1, version 1.6)

Paris, le 8 Août 2008

Le Directeur central de la sécurité des systèmes d'information

Contre-amiral **Michel Benedittini**directeur adjoint de la direction centrale de
la sécurité des systèmes d'information
[ORIGINAL SIGNE]





Avertissement

Ce rapport atteste la conformité de la version évaluée du profil de protection aux critères d'évaluation.

Un profil de protection est un document public qui définit, pour une catégorie de produits, un ensemble d'exigences et d'objectifs de sécurité, indépendants de leur technologie et de leur implémentation, qui satisfont les besoins de sécurité communs à un groupe d'utilisateurs.

Toute correspondance relative à ce rapport doit être adressée au :

Secrétariat général de la défense nationale
Direction centrale de la sécurité des systèmes d'information
Centre de certification
51, boulevard de la Tour Maubourg
75700 Paris cedex 07 SP

certification.dcssi@sgdn.gouv.fr

La reproduction de ce document sans altération ni coupure est autorisée.

Référence du rapport de certification

DCSSI-PP 2008/06

Nom du profil de protection

Module de vérification de signature électronique

Référence/version du profil de protection

Réf. PP-MVSE-CCv3.1 / version 1.6

Critères d'évaluation et version

Critères Communs version 3.1

Niveau d'évaluation imposé par le PP

EAL 3 augmenté

ALC_FLR.3 et AVA_VAN.3

Rédacteur(s)

Trusted Labs SAS

5 rue du Bailliage, 78000 Versailles, France

Commanditaire

DCSSI

51 boulevard de La Tour-Maubourg, 75700 Paris 07 SP, France

Centre d'évaluation

Oppida

4-6 avenue du vieil étang, Bâtiment B, 78180 Montigny le Bretonneux, France Tél: +33 (0)1 30 14 19 00, mél: cesti@oppida.fr

Accords de reconnaissance applicables

CCRA



SOG-IS



Préface

La certification

La certification de la sécurité offerte par les produits et les systèmes des technologies de l'information est régie par le décret 2002-535 du 18 avril 2002, publié au Journal officiel de la République française. Ce décret indique que :

- La direction centrale de la sécurité des systèmes d'information élabore les **rapports de certification**. Ces rapports précisent les caractéristiques des objectifs de sécurité proposés. Ils peuvent comporter tout avertissement que ses rédacteurs estiment utile de mentionner pour des raisons de sécurité. Ils sont, au choix des commanditaires, communiqués ou non à des tiers ou rendus publics (article 7).
- Les **certificats** délivrés par le Premier ministre attestent que l'exemplaire des produits ou systèmes soumis à évaluation répond aux caractéristiques de sécurité spécifiées. Ils attestent également que les évaluations ont été conduites conformément aux règles et normes en vigueur, avec la compétence et l'impartialité requises (article 8).

Les procédures de certification sont publiques et disponibles en français sur le site Internet : www.ssi.gouv.fr



Table des matières

1. PR	ESENTATION DU PROFIL DE PROTECTION	c
1.1. 1.2. 1.3. 1.4. 1.5.	IDENTIFICATION DU PROFIL DE PROTECTIONREDACTEURDESCRIPTION DU PROFIL DE PROTECTIONEXIGENCES FONCTIONNELLESEXIGENCES D'ASSURANCE	6
2. L'I	EVALUATION	
2.1. 2.2. 2.3. 2.4.	REFERENTIELS D'EVALUATION COMMANDITAIRE CENTRE D'EVALUATION TRAVAUX D'EVALUATION	8 8
3. LA	CERTIFICATION	9
3.1. 3.2. 3.3.	CONCLUSIONS	9
ANNEX	TE 1. NIVEAU D'EVALUATION DU PRODUIT	
ANNEX	F 2 REFERENCES	11



1. Présentation du profil de protection

1.1. Identification du profil de protection

Titre : Profil de protection – Module de vérification de signature électronique.

Référence, version: PP-MVSE-CCv3.1 / version 1.6.

Date: 17 juillet 2008.

1.2. Rédacteur

Ce profil de protection a été rédigé par :

Trusted Labs SAS

5 rue du Bailliage 78000 Versailles France

1.3. Description du profil de protection

Le [PP] définit des exigences de sécurité pour un module destiné à vérifier une signature électronique. Il permet de répondre aux exigences de l'article 5 (chapitre II : des dispositifs de vérification de signature électronique) du décret 2001-272 du 30 mars 2001. Les exigences de ce décret se rapportant plus particulièrement à la vérification de signature lorsqu'elle est réalisée sous le contrôle direct d'un être humain, il est important de noter que ce profil de protection envisage de manière équivalente la vérification de signature, qu'elle soit réalisée par un système automatisé ou par un être humain.

La cible d'évaluation (TOE) définie par le [PP] est un module logiciel ou matériel permettant la vérification de signature électronique.

La TOE comporte les briques fonctionnelles suivantes :

- composant gérant l'interaction avec les utilisateurs ;
- composant de sélection de la politique de signature à appliquer ;
- composant gérant l'invariance de la sémantique du document ;
- lanceur d'applications de visualisation de documents ;
- composant de collecte et de traitement des données de validation ;
- composant de vérification de signatures numériques ;
- composant d'administration des politiques de signature.

Sous réserve de la conformité aux référentiels [REF-CRY], [REF-KEY] et [REF-AUT], le profil de protection [PP] est conforme aux préconisations de la DCSSI pour la qualification de produits de sécurité au niveau standard [QUA-STD]. En mettant ce profil de protection à la disposition des fournisseurs de produits, la DCSSI souhaite encourager la qualification de produits sur la base de ce profil de protection.

1.4. Exigences fonctionnelles

Les exigences fonctionnelles de sécurité définies par le profil de protection sont les suivantes :

- Cryptographic operation (FCS_COP.1);
- Export of user data with security attributes (FDP_ETC.2);
- Subset information flow control (FDP_IFC.1);
- Simple security attributes (FDP_IFF.1);
- Import of user data without security attributes (FDP_ITC.1);
- Import of user data with security attributes (FDP_ITC.2);
- User identification before any action (FIA_UID.2);
- Management of security attributes (FMT_MSA.1);
- Static attribute initialisation (FMT_MSA.3);
- Management of TSF data (FMT_MTD.1);
- Specification of management functions (FMT_SMF.1);
- Security roles (FMT_SMR.1);
- Inter-TSF basic TSF data consistency (FPT_TDC.1).

Toutes les exigences fonctionnelles du profil de protection sont extraites de la partie 2 des Critères Communs [CC].

1.5. Exigences d'assurance

Le niveau d'assurance exigé par le profil de protection est le niveau **EAL3 augmenté des composants d'assurance suivants**¹:

Composants	Descriptions					
ALC_FLR.3	Systematic flaw remediation					
AVA_VAN.3	Focused vulnerability analysis					

Tableau 1 - Augmentations

Toutes les exigences d'assurance imposées par le profil de protection sont extraites de la partie 3 des Critères Communs [CC].

¹ Voir l'annexe 1 : tableau des différents niveaux d'assurance d'évaluation (EAL – Evaluation Assurance Level) prédéfinis dans les Critères Communs [CC].

2. L'évaluation

2.1. Référentiels d'évaluation

L'évaluation a été menée conformément aux **Critères Communs version 3.1** [CC] et à la méthodologie d'évaluation définie dans le manuel CEM [CEM].

2.2. Commanditaire

Direction centrale de la sécurité des systèmes d'information

51 boulevard de La Tour-Maubourg 75700 Paris 07 SP France

2.3. Centre d'évaluation

OPPIDA

4-6 avenue du vieil étang Bâtiment B 78180 Montigny le Bretonneux, France

Téléphone: +33 (0)1 30 14 19 00

Adresse électronique : cesti@oppida.fr

2.4. Travaux d'évaluation

Le rapport technique d'évaluation [RTE], remis à la DCSSI le 21 juillet 2008, détaille les travaux menés par le centre d'évaluation et atteste que toutes les tâches d'évaluation relatives à la classe d'exigences d'assurance APE sont à « **réussite** ».

3. La certification

3.1. Conclusions

L'évaluation a été conduite conformément aux règles et normes en vigueur, avec la compétence et l'impartialité requises pour un centre d'évaluation agréé. L'ensemble des travaux d'évaluation réalisés permet la délivrance d'un certificat conformément au décret 2002-535.

3.2. Reconnaissance européenne (SOG-IS)

Ce rapport de certification est émis dans les conditions de l'accord du SOG-IS [SOG-IS]. L'accord de reconnaissance européen du <u>SOG-IS</u> de 1999 permet la reconnaissance entre les Etats signataires de l'accord¹, des certificats délivrés par leur autorité de certification. La reconnaissance mutuelle européenne s'applique jusqu'au niveau ITSEC E6 et CC EAL7. Les certificats reconnus dans le cadre de cet accord sont émis avec la marque suivante :



3.3. Reconnaissance internationale (CC RA)

Ce rapport de certification est émis dans les conditions de l'accord du CC RA [CC RA]. L'accord <u>Common Criteria Recognition Arrangement</u> permet la reconnaissance, par les pays signataires², des certificats Critères Communs. La reconnaissance mutuelle s'applique jusqu'aux composants d'assurance du niveau CC EAL4 ainsi qu'à la famille ALC_FLR. Les certificats reconnus dans le cadre de cet accord sont émis avec la marque suivante :



¹ Les pays signataires de l'accord SOG-IS sont : l'Allemagne, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Suède.

² Les pays signataires de l'accord CCRA sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Inde, Israël, l'Italie, le Japon, la Malaisie, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, la République de Corée, les Pays-Bas, la République Tchèque, le Royaume-Uni, Singapour, la Suède et la Turquie.



Annexe 1. Niveau d'évaluation du produit

Classe	Famille	Composants par niveau d'assurance						Niveau d'assurance retenu		
		EAL		EAL	EAL	EAL			EAL	pour le produit Intitulé du composant
		1	2	3	4	5	6	7	3+	Security architecture
	ADV_ARC		1	1	1	1	1	1	1	description
	ADV_FSP	1	2	3	4	5	5	6	3	Functional specification with complete summary
ADV	ADV_IMP				1	1	2	2		
Développement	ADV_INT					2	3	3		
	ADV_SPM						1	1		
	ADV_TDS		1	2	3	4	5	6	2	Architectural design
AGD Guides	AGD_OPE	1	1	1	1	1	1	1	1	Operational user guidance
d'utilisation	AGD_PRE	1	1	1	1	1	1	1	1	Preparative procedures
	ALC_CMC		2	3	4	4	5	5	3	Authorisation controls
	ALC_CMS	1	2	3	4	5	5	5	3	Implementation representation CM coverage
ALC	ADO_DEL		1	1	1	1	1	1	1	Delivery procedures
Support au	ALC_DVS			1	1	1	2	2	1	Identification of security measures
cycle de vie	ALC_FLR								3	Systematic flaw remediation
	ALC_LCD			1	1	1	1	2	1	Developer defined life-cycle model
	ALC_TAT				1	2	3	3		
	ASE_CCL	1	1	1	1	1	1	1	1	Conformance claims
	ASE_ECD	1	1	1	1	1	1	1	1	Extended components definition
ASE	ASE_INT	1	1	1	1	1	1	1	1	ST introduction
Security Target	ASE_OBJ	1	2	2	2	2	2	2	2	Security objectives
Evaluation	ASE_REQ	1	2	2	2	2	2	2	2	Derived security requirements
	ASE_SPD		1	1	1	1	1	1	1	Security problem definition
	ASE_TSS	1	1	1	1	1	1	1	1	TOE summary specification
	ATE_COV		1	2	2	2	3	3	2	Analysis of coverage
ATE	ATE_DPT			1	2	3	3	4	1	Testing : basic design
Tests	ATE_FUN		1	1	1	1	2	2	1	Functional testing
	ATE_IND	1	2	2	2	2	2	3	2	Independent testing – sample
AVA Estimation des vulnérabilités	AVA_VAN	1	2	2	3	4	5	5	3	Focused vulnerability analysis

Annexe 2. Références

Décret 2002-535 du 18 avril 2002 relatif à l'évaluation et à la certification de la sécurité offerte par les produits et les systèmes des technologies de l'information. [CPP/P/01] Procédure CPP/P/01 Certification de profils de protection, DCSSI. [CC] Common Criteria for Information Technology Security Evaluation: Part 1: Introduction and general model, September 2006, version 3.1, revision 1, ref CCMB-2006-09-001; Part 2: Security functional components, September 2007, version 3.1, revision 2, ref CCMB-2007-09-002; Part 3: Security assurance components, September 2007, version 3.1, revision 2, ref CCMB-2007-09-003. [CEM] Common Methodology for Information Technology Security Evaluation: Evaluation Methodology, September 2007, version 3.1, révision 2, ref CCMB-2007-09-004. [CC RA] Arrangement on the Recognition of Common Criteria certificates in the field of information Technology Security, May 2000. [SOG-IS] «Mutual Recognition Agreement of Information Technology Security Evaluation Certificates», version 2.0, April 1999, Management Committee of Agreement Group. [PP] Profil de protection – Module de vérification de signature électronique, réf PP-MVSE-CCv3.1, version 1.6 du 17 juillet 2008. [RTE] Rapport Technique d'Evaluation, Projet PP-MVSE – Tâche d'évaluation APE, réf OPPIDA/CESTI/PP-MVSE/APE/3.0 du 18 juillet 2008. [QUA-STD] Processus de qualification d'un produit de sécurité – Niveau standard, N°549/SGDN/DCSSI/SDR, Version 1.1 du 18 mars 2008, [REF-CRY] Mécanismes cryptographiques - Règles et recommandations concernant le choix et le dimensionnement des mécanismes cryptographiques de niveau de robustesse standard, version courante, voir www.ssi.gouv.fr. [REF-KEY] Gestion des clés cryptographiques - Règles et recommandations concernant la gestion des clés utilisées dans des mécanismes cryptographiques de niveau de robustesse standard, version courante, voir www.ssi.gouv.fr [REF-AUT] Authentification – Règles et recommandations concernant les mécanismes d'authentification de niveau de robustesse standard, version courante, voir www.ssi.gouv.fr